

## PLAN DE COURS

# POL-1006 : Introduction à l'administration publique

NRC 11104 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6    Crédit(s) : 3

Les administrations publiques sont au cœur des transformations contemporaines de l'action publique et des prérogatives des États. En comparant plusieurs systèmes d'administration publique et en développant particulièrement le cas des administrations provinciale et fédérale au Canada, ce cours analyse les grandes évolutions récentes des bureaucraties occidentales. Sont aussi discutés les principaux concepts et théories qui structurent ce champ de recherche.

## Plage horaire

### Cours en classe

mercredi	12h30 à 15h20	DKN-0A	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017
----------	---------------	--------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=76380>

## Coordonnées et disponibilités

**Pierre-Marc Daigneault**

*Enseignant*

DKN-4459

[pierre-marc.daigneault@pol.ulaval.ca](mailto:pierre-marc.daigneault@pol.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 2172

*Disponibilités*

Sur rendez-vous

**Yan Turgeon**

*Assistant d'enseignement*

[yan.turgeon.1@ulaval.ca](mailto:yan.turgeon.1@ulaval.ca)

*Disponibilités*

Sur rendez-vous

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

418-656-2131 poste 5222

<b>Lundi au jeudi</b>
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 21 h 30
<b>Vendredi</b>
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectif général du cours .....	4
Objectifs spécifiques .....	4
Approche pédagogique .....	4
Encadrement .....	5
Décorum .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>6</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>6</b>
Liste des évaluations .....	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	7
Examen de mi-session .....	7
Examen final .....	7
Compte-rendu I .....	7
Atelier I .....	8
Compte-rendu II .....	8
Atelier II .....	8
Barème de conversion .....	9
Règlements et politiques institutionnels .....	9
Évaluation de la qualité du français .....	10
Gestion des délais .....	10
Absence à un examen .....	10
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant .....	10
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	10
Plagiat .....	10
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval .....	11
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>11</b>
Liste du matériel obligatoire .....	11
Spécifications technologiques .....	11
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>12</b>
Bibliographie .....	12

# Description du cours

---

## Introduction

L'administration publique joue un rôle fondamental au sein de l'État moderne. D'une part, elle est responsable de mettre en œuvre les orientations gouvernementales et de gérer services publics. En effet, le gouvernement exerce son influence sur la société et l'économie à travers l'administration publique, notamment à travers les politiques et les programmes publics dont celle-ci a la charge. D'autre part, de par son pouvoir et ses ressources informationnelles, logistiques, financières et humaines, l'administration publique est un acteur de premier plan dans le processus de gouverne de nos sociétés. L'administration et les politiques publiques constituent ainsi un objet de recherche important non seulement en science politique mais aussi pour d'autres disciplines telles que la sociologie, l'économie et le droit.

Ce cours propose une introduction à l'administration et aux politiques publiques dans une perspective canadienne et québécoise. Il s'adresse d'abord aux étudiants de première année des programmes de premier cycle en science politique, économie politique, affaires publiques et relations internationales qui visent à s'initier aux fondements de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques. Les étudiants d'autres programmes universitaires intéressés par ces thèmes sont toutefois les bienvenus.

## Objectif général du cours

L'objectif général de ce cours est double : 1) fournir aux étudiants les éléments théoriques, conceptuels et factuels nécessaires à une compréhension générale de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques et ce, dans une perspective québécoise et canadienne; 2) contribuer au développement des capacités d'analyse critique des étudiants sur les enjeux et défis contemporains auxquels sont confrontés les administrations publiques des pays développés.

## Objectifs spécifiques

À la fin du cours, vous devriez être en mesure de:

- Maîtriser les principaux concepts relatifs à l'administration publique et aux politiques publiques;
- Comprendre les fondements historiques et théoriques de l'administration publique;
- Connaître la structure et le fonctionnement général de l'administration publique au Québec et au Canada;
- Situer le rôle et l'impact de l'administration publique dans la gouverne de la société et de l'économie;
- Définir une politique publique et en circonscrire les différentes phases;
- Connaître quelques-uns des principaux cadres théoriques de l'analyse des politiques;
- Discuter des enjeux contemporains qui touchent l'administration publique et l'analyse des politiques.

## Approche pédagogique

L'approche pédagogique retenue pour ce cours repose sur quatre piliers : 1) lectures obligatoires; 2) exposés magistraux; 3) ateliers ; 4) comptes rendus.

**1) Lectures obligatoires.** Les étudiants doivent compléter l'ensemble des lectures obligatoires sur le thème de la semaine *avant* le début de la séance. Les lectures obligatoires visent à introduire, illustrer, compléter et à approfondir la matière vue en classe à chaque semaine. La maîtrise du contenu des lectures est évaluée grâce aux examens, aux comptes rendus et aux ateliers.

**2) Exposés magistraux.** La seconde composante de l'approche pédagogique retenue consiste en des exposés magistraux du professeur sur le thème de la séance. Ces exposés, qui visent à présenter aux étudiants les principaux concepts et éléments théoriques pertinents au thème de la séance, sont complétés par des échanges avec les étudiants. Le recours aux télévotants sur nuage informatique (*cloud*) à chaque séance permet de stimuler la réflexion sur la matière du cours et de faciliter les échanges entre le professeur et les étudiants. Pour voter, les étudiants ont recours à leur ordinateur portable ou à leur téléphone intelligent et doivent, à chaque séance, entrer le code donné par le professeur sur le site web suivant: <https://responseware.turningtechnologies.com/responseware/> (une application est disponible pour Android et iPhone également). Dans la mesure du possible, les diaporamas Powerpoint préparés par le professeur sont rendus disponibles quelques heures avant le début de la séance. Afin de maximiser les retombées pédagogiques des exposés magistraux, les étudiants doivent avoir préalablement complété les lectures obligatoires, être présents au cours, écouter activement et prendre des notes, répondre aux éventuelles questions du professeur et poser des questions lorsqu'ils éprouvent des difficultés de

compréhension. Après chaque séance, ils doivent relire rapidement leurs notes de cours et le diaporama en tentant de déterminer si des incompréhensions subsistent.

**3) Ateliers.** Deux ateliers se tiennent en cours de session afin de stimuler la réflexion et les discussions, en groupes restreints, sur les enjeux relatifs à l'administration publique. Selon le nombre d'étudiants inscrits, la classe est divisée en cinq groupes d'environ 25 à 30 étudiants. Les étudiants de chaque groupe échangent pendant près de 30 minutes sous la responsabilité conjointe de l'auxiliaire d'enseignement et du professeur. Afin de maximiser les retombées pédagogiques des ateliers, les étudiants doivent être présents, avoir effectué les lectures obligatoires et participer *activement et de manière informée* aux discussions.

**4) Comptes rendus.** Les étudiants doivent rédiger deux comptes rendus analytiques qui visent à préparer les ateliers, à développer leurs compétences d'analyse, de synthèse et de rédaction et à consolider l'apprentissage de la matière du cours. Les comptes rendus doivent répondre aux questions de l'atelier à partir des lectures obligatoires de la séance.

## Encadrement

Pour des questions d'**ordre général** (difficultés de compréhension, disponibilité des lectures obligatoires, format des évaluations, etc.), les étudiants doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans l'ordre:

1. *Consulter le plan de cours et écouter les consignes données en classe par le professeur.* En effet, plusieurs des questions posées par les étudiants trouvent réponse dans le plan de cours ou dans les précisions apportées en classe par le professeur.
2. *Utiliser le forum sur l'ENA.* Le forum permet aux étudiants ayant des questions de recevoir une réponse de la part de leurs collègues, de l'auxiliaire d'enseignement ou du professeur, ce qui bénéficie à l'ensemble de la classe. Pour que la communication soit efficace, les interventions doivent être claires et explicites. Tous les étudiants sont par ailleurs invités à répondre aux questions de leurs collègues, lorsqu'ils pensent connaître la réponse. Seules les questions démontrant que vous avez lu les textes auxquels vous vous référez seront prises en compte par l'enseignant et l'auxiliaire d'enseignement.
3. *Contactez l'auxiliaire d'enseignement.* Si des incompréhensions subsistent, l'auxiliaire d'enseignement est disponible pour répondre aux questions des étudiants, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.
4. *Contactez le professeur.* Si des incompréhensions subsistent, le professeur est disponible pour répondre aux questions des étudiants, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Pour des **clarifications sur les notes reçues aux évaluations** (incluant les demandes de révision de note), les étudiants doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans l'ordre:

1. *Contactez l'auxiliaire d'enseignement.* C'est probablement l'auxiliaire d'enseignement qui a corrigé votre copie et qui est, par conséquent, la personne la mieux placée pour répondre à vos questions et, au besoin, rectifier les erreurs. Le professeur accorde d'ailleurs son entière confiance à l'auxiliaire d'enseignement en matière d'évaluation des acquis.
2. *Contactez le professeur.* Le professeur est disponible pour discuter des insatisfactions qui pourraient demeurer *après* une rencontre avec l'auxiliaire de recherche.

Pour des questions d'**ordre personnel** (demandes d'accommodements, absences pour raison médicale, etc.) il faut rencontrer le professeur en personne, lui téléphoner ou le joindre par courriel.

**N.B.:** Les étudiants qui ne se conformeront pas à ces règles dans leurs échanges courriels recevront la phrase suivante en guise de réponse : « Merci de consulter la section "encadrement" du plan de cours ».

## Décorum

### En classe

Merci de limiter les retards et le bavardage en classe pour ne pas distraire vos camarades de classe et le professeur. L'utilisation d'un ordinateur et du téléphone portable en classe est permise **seulement** pour la prise de notes ou pour répondre aux questions du professeur (« télévotants »). Merci par ailleurs de placer votre ordinateur et votre téléphone en mode « muet » avant le début du cours.

### Par courriel et sur le forum

Merci de rédiger vos interventions en utilisant les formules de civilité de base, des phrases complètes et un français adéquat.

**N.B.:** Les étudiants qui ne se conformeront pas à ces règles dans leurs échanges courriels et sur le forum recevront la phrase suivante en guise de réponse : « Merci de consulter la section "décorum" du plan de cours ».

# Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre
<a href="#">Introduction générale (11 janvier)</a> Présentation du plan de cours. Pourquoi étudier l'administration et les politiques publiques en science politique. Les trois pouvoirs
<a href="#">Fondements théoriques de l'administration publique I: le modèle traditionnel (18 janvier)</a> La théorie de la bureaucratie. La dichotomie politique-administration. Les théories du management. LECTURES OBLIGATOIRES: Dic
<a href="#">Fondements théoriques de l'administration publique II: le modèle managérial (25 janvier)</a> Les critiques et remises en question de la bureaucratie. La théorie des choix publics. Le Nouveau Management public. La nouvelle g
<a href="#">Principes d'organisation et structures administratives (1er février)</a> La place de l'administration publique au sein de l'État. Les frontières et les composantes du secteur public. Les modes d'organisati
<a href="#">La fonction publique (8 février)</a> Perspectives historiques sur la fonction publique professionnelle. Le régime de carrière et le régime de l'emploi. La bureaucratie rep
<a href="#">Le centre décisionnel (15 février)</a> Le pouvoir exécutif. Les organismes centraux. Les principes guidant la relation entre le politique et l'administration. LECTURES OBL
<a href="#">Atelier I: La relation entre le politique et l'administration publique (22 février)</a> 1) Des élus ou des fonctionnaires, qui devrait décider et pourquoi? 2) Est-ce possible et souhaitable d'avoir une séparation étanche
<a href="#">Examen de mi-session (1er mars)</a> En classe
<a href="#">Semaine de lecture (8 mars)</a> Relâche de cours :-)
<a href="#">Les finances publiques et le budget (15 mars)</a> Les concepts importants des finances publiques. Les principes et les acteurs budgétaires. Le calendrier du budget. LECTURES OBLI
<a href="#">Les organismes de contrôle et l'éthique (22 mars)</a> Les « chiens de garde » de l'administration publique. Les codes d'éthique. La reddition de comptes. LECTURES OBLIGATOIRES: Tren
<a href="#">Atelier II: Intégrité de l'administration publique (29 mars)</a> 1) Les organismes de contrôle sont-ils vraiment efficaces pour lutter contre les abus et la mauvaise gestion? Pourquoi ou pourquoi j
<a href="#">Les politiques publiques et leur analyse (5 avril)</a> Les origines de l'analyse des politiques et son rapport avec la science politique. La nature des politiques publiques. Le cycle des pol
<a href="#">Mise à l'ordre du jour des problèmes publics et conception des politiques (12 avril)</a> Construction des problèmes publics. Modes d'inscription à l'ordre du jour. Les trois courants des politiques publiques. Les modèles
<a href="#">Mise en œuvre et évaluation des politiques (19 avril)</a> Approche descendante et ascendante de la mise en œuvre. Les instruments de politique publique. Les fonctionnaires de première li
<a href="#">Examen final (26 avril)</a>

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération

Examen de mi-session	Le 1 mars 2017 de 12h30 à 15h20	Individuel	35 %
Examen final	Le 26 avr. 2017 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %
Compte-rendu I	Dû le 22 févr. 2017 à 12h00	Individuel	10 %
Atelier I	Le 22 févr. 2017 de 12h30 à 15h20	Individuel	2,5 %
Compte-rendu II	Dû le 29 mars 2017 à 12h00	Individuel	10 %
Atelier II	Le 29 mars 2017 de 12h30 à 15h20	Individuel	2,5 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

---

### Examen de mi-session

Date et lieu :	Le 1 mars 2017 de 12h30 à 15h20 , DKN-0A
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	35 %
Remise de l'évaluation :	DKN-0A
Directives de l'évaluation :	Il est obligatoire de présenter sa carte d'étudiant ou une carte d'identité officielle avec photo (permis c
Matériel autorisé :	Aucun

---

### Examen final

Date et lieu :	Le 26 avr. 2017 de 12h30 à 15h20 , DKN-0A
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	40 %
Remise de l'évaluation :	DKN-0A
Directives de l'évaluation :	Il est obligatoire de présenter sa carte d'étudiant ou une carte d'identité officielle avec photo (permis c
Matériel autorisé :	Aucun

---

### Compte-rendu I

Date de remise :	22 févr. 2017 à 12h00
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Critères de correction :	Les comptes rendus doivent être remis via la boîte de dépôt électronique avant midi (12h00) le jour de

Critère	Notation
Maîtrise de la matière	40
Qualité de l'argumentation	40
Présentation matérielle, structure et langue	20

Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>
Directives de l'évaluation :	Les comptes rendus analytiques portent sur l'ensemble des lectures prévues pour les séances lors des
Fichiers à consulter :	<a href="#">Critères_comptes_rendus_VFINALE_2017.pdf</a> (105,12 Ko, déposé le 23 déc. 2016)



---

## Atelier I

Date et lieu : Le 22 févr. 2017 de 12h30 à 15h20 , DKN-0A

L'heure indiquée est celle pour l'ensemble des ateliers. Les étudiants seront informés du groupe auquel

Mode de travail : Individuel

Pondération : 2,5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Présence à l'atelier	40
Participation active et informée	60

Remise de l'évaluation : DKN-0A

Directives de l'évaluation :

La présence aux ateliers est contrôlée par le professeur et l'auxiliaire d'enseignement, tout comme les

Fichiers à consulter : [Critères\\_participation\\_2017\\_VFinale.pdf](#) (70,55 Ko, déposé le 2 janv. 2017)

Matériel autorisé : Notes de lecture

---

## Compte-rendu II

Date de remise : 29 mars 2017 à 12h00

Les comptes rendus doivent être remis via la boîte de dépôt électronique avant midi (12h00) le jour de

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise de la matière	40
Qualité de l'argumentation	40
Présentation matérielle, structure et langue	20

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Les comptes rendus analytiques portent sur l'ensemble des lectures prévues pour les séances lors des

Fichiers à consulter : [Critères\\_comptes\\_rendus\\_VFINALE\\_2017.pdf](#) (105,12 Ko, déposé le 23 déc. 2016)

---

## Atelier II

Date et lieu : Le 29 mars 2017 de 12h30 à 15h20 , DKN-0A

L'heure indiquée est celle pour l'ensemble des ateliers. Les étudiants seront informés du groupe auquel

Mode de travail : Individuel

Pondération : 2,5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
---------	----------



Présence à l'atelier	40
Participation active et informée	60

Remise de l'évaluation : DKN-0A

Directives de l'évaluation : La présence aux ateliers est contrôlée par le professeur et l'auxiliaire d'enseignement, tout comme les

Fichiers à consulter : [Critères\\_participation\\_2017\\_VFinale.pdf](#) (70,55 Ko, déposé le 2 janv. 2017)

Matériel autorisé : Notes de lecture

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement

Consultez le règlement à l'adresse suivante : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_pour\\_prevenir\\_et\\_contrer\\_le\\_harcelement\\_a\\_l\\_UL\\_2016-CA-2016\\_22.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_pour_prevenir_et_contrer_le_harcelement_a_l_UL_2016-CA-2016_22.pdf)

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Évaluation de la qualité du français

La qualité de l'expression écrite et orale (syntaxe, vocabulaire, grammaire et orthographe) est un critère d'évaluation important en sciences sociales. Le professeur se réserve ainsi la possibilité de soustraire jusqu'à 10 % des points de la note attribuée pour tout type d'évaluation (travail, examen, présentation orale, etc.) en raison d'une qualité inadéquate de la langue.

## Gestion des délais

Tout retard dans la remise des travaux sera pénalisé à raison de 10% par jour de retard, appliquée **dans la minute** suivant l'échéance fixée par l'enseignant (l'heure de la boîte de dépôt électronique en faisant foi). Il est par conséquent de la responsabilité de l'étudiant(e) de s'y prendre suffisamment d'avance pour pallier les problèmes technologiques (pannes d'ordinateur, lenteur du réseau internet, etc.). La pénalité pourra être éliminée si le retard est motivé (p. ex., problème de nature médicale ou parentale) ou si une entente préalable a été conclue avec l'enseignant. Le fardeau de la preuve repose toutefois sur les épaules de l'étudiant.

## Absence à un examen

Toute absence à une évaluation entraînera la note de zéro. De plus, puisque la participation des étudiants est évaluée à chaque semaine dans le cadre des séminaires, toute absence entraînera une pénalité. Cette pénalité pourra être éliminée si le retard est motivé (p. ex., problème de nature médicale ou parentale) ou si une entente préalable a été conclue avec l'enseignant. Le fardeau de la preuve repose toutefois sur les épaules de l'étudiant.

## Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

La qualité de mon enseignement me tient à coeur. Je vous encourage à me faire part de vos commentaires et suggestions tout au long de la session et à compléter l'évaluation officielle du cours.

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)

## Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

## Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

### Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

### Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le **Réseau Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel obligatoire

Pour ce cours, aucun livre ou recueil de textes ne doit être acheté par l'étudiant(e). On accède à la liste des lectures obligatoires par la section « Contenu et activités » sur l'ENA. Le titre de chacune des séances est un lien cliquable qui fournit la référence complète et une copie électronique des lectures (lorsque cela est possible en vertu des règles d'utilisation relatives aux droits d'auteur) ou un lien sécurisé vers celles-ci (accès via Ariane avec idul et mot de passe). Cependant, la bibliothèque ne possède souvent qu'une licence permettant la consultation électronique par un seul usager à la fois (et que quelques exemplaires papier des textes), ce qui peut causer des problèmes de disponibilité dans un cours comme celui-ci où l'on compte plus d'une centaine d'inscrits. Par conséquent, il est **fortement recommandé** de télécharger ou d'imprimer l'ensemble des lectures obligatoires et ce, dès la première semaine de classe. Il est en effet de la responsabilité de l'étudiant(e) de s'assurer qu'il ou elle a accès aux lectures obligatoires au moment opportun.

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

## Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

## Team Viewer

*TeamViewer* est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

# Bibliographie et annexes

---

## Bibliographie

Bacache-Beauvallet, M. (2015). « Le statut du fonctionnaire: une exception française? », *Cahiers français*, no 384, pp. 9-14.

Bakvis, H., et Jarvis, M. D. (sous la dir.). (2012). *From new public management to new political governance : Essays in honour of Peter C. Aucoin*. Montreal: McGill-Queen's University Press.

Bernier, L. (2012). « La mise en œuvre des politiques publiques », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 255-277). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Bernier, L., et Angers, S. (2012). « Le NMP ou nouveau management public », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 229-254). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Bernier, L., et Fortier, A. (2014). « Les organismes centraux », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 239-261). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bernier, P. (2011). « L'organisation de la fonction administrative de l'État », dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (pp. 263-293). Québec: Presses de l'Université Laval.

Bernier, R. (sous la dir.) (2014). *Les défis québécois: conjonctures et transitions*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bezes, P. (2010). « Administration ». Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (sous la dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, pp. 38-48). Paris: Presses de Sciences Po.

Boisvert, Y. (2014). « L'éthique gouvernementale: régulation ou marketing politique », dans R. Bernier (sous la dir.), *Les défis québécois: conjonctures et transitions* (pp. 99-120). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Boucher, M., et Saint-Martin, D. (2012). « La nouvelle bureaucratie de l'intégrité: les politiques publiques d'éthique et de lobbying », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: Une perspective canadienne et québécoise* (pp. 195-208). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bourgault, J. (2014). « L'administration publique canadienne et québécoise », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 264-297). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bourgault, J. (2013). « Les relations entre l'administration publique et le Parlement », dans R. Pelletier et M. Tremblay (sous la dir.), *Le parlementarisme canadien* (pp. 407-445). Québec: Presses de l'Université Laval.

- Bourgault, J., et Savoie, D. (2009). « Des gestionnaires sous influence: la nouvelle réalité des hauts dirigeants du secteur public », *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 15(1), pp. 1-12.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., et Ravinet, P. (2010). *Dictionnaire des politiques publiques* (3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée). Paris: Presses de Sciences Po.
- Burlone, N. (2012). « La décision et le processus décisionnel », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: Une perspective canadienne et québécoise* (pp. 97-112). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Charland, G. (2014). « Le pouvoir exécutif et le rôle du premier ministre dans un régime parlementaire », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 215-237). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Conteh, C., et Roberge, I. (sous la dir.). (2014). *Canadian public administration in the 21st Century*. Boca Raton, FL: CRC Press: Taylor & Francis Group.
- Dion, S. (1993). « La bureaucratie », dans J. I. Gow, M. Barrette, S. Dion, et M. Fortmann (sous la dir.), *Introduction à l'administration publique: une approche politique* (pp. 164-193). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Dunn, C. (sous la dir.) (2010). *The handbook of Canadian public administration*. Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Dwivedi, O. P., Sheldrick, B. M., et Mau, T. (2009). *The evolving physiology of government: Canadian public administration in transition*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Gagnon, A.-G. (dir.) (2014). *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Giauque, D., et Emery, Y. (sous la dir.). (2016). *L'acteur et la bureaucratie au XXI<sup>e</sup> siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Gortner, H. F., Mahler, J., et Nicholson, J. B. (1993). *La gestion des organisations publiques* (pp. 19-53). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Gow, J. I., Barrette, M., Dion, S., et Fortmann, M. (sous la dir.), *Introduction à l'administration publique: une approche politique*. Boucherville: Gaëtan Morin.
- Hassenteufel, P. (2010). « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, 157 (1), pp. 50-58
- Howlett, M., et Ramesh, M. (2003). *Studying public policy: Policy cycles and policy subsystems* (2<sup>e</sup> éd.). Don Mills, Ontario: Oxford University Press.
- Inwood, G. J. (2012). *Understanding Canadian public administration: An introduction to theory and practice* (4<sup>e</sup> éd.). Toronto: Pearson
- Jacob, S. (2012). « L'évaluation des politiques publiques », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 279-308). Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Johnson, D. (2011). *Thinking government: Public administration and politics in Canada* (3<sup>e</sup> éd.). Toronto: University of Toronto Press.
- Joris, G., et Fallon, C. (sous la dir.). (2014). *Formes et réformes des administrations publiques*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Juillet, L., et Rasmussen, K. (2008). « Les origines de la Commission de la fonction publique: 1867-1918 » (chapitre 1, pp. 20-52), dans *À la défense d'un idéal contesté: Le principe de mérite et la Commission de la fonction publique, 1908-2008*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Knoepfel, P., Larue, C., Varone, F., et Savard, J.-F. (2015). *Analyse et pilotage des politiques publiques: France, Suisse, Canada*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lemieux, V. (2009). *L'étude des politiques publiques: Les acteurs et leur pouvoir* (3<sup>e</sup> édition revue et augmentée). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Lemire, L. (2012). « Les défis et les enjeux de l'administration du capital humain du secteur public », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État* (pp. 161-191). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Leone, R. P., et Ohemeng, F. L. K. (sous la dir.). (2011). *Approaching public administration: Core debates and issues*. Toronto: Emond Montgomery.
- Malsch, B., Morin, D., et Tremblay, M.-S. (2012). « Collusion et corruption dans les administrations : les vérificateurs généraux seraient-ils condamnés à n'être que des tigres de papier? », *Télescope*, 18(3), 173-180.

- Mercier, J. (2002). *L'administration publique: de l'École classique au nouveau management public* (2<sup>e</sup> édition). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Michaud, N. (sous la dir.) (2011). *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Morin, D. (2012). « Les auditeurs législatifs: héros intouchables? », *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 18(3), pp. 110-130.
- Muller, P. (2015). *Les politiques publiques* (11<sup>e</sup> édition mise à jour). Paris: Presses Universitaires de France.
- Saint-Martin, D. (2008). « La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? » dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (sous la dir.), *La politique en questions* (pp. 148-155). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Savoie, D. J. (1999). *Governing from the centre: the concentration of power in Canadian politics*. Toronto: University of Toronto Press.
- Siegel, D., et Rasmussen, K. (sous la dir.). (2008). *Professionalism and Public Service: Essays in Honour of Kenneth Kernaghan*. Toronto: University of Toronto Press.
- Tellier, G. (2015). *Les finances publiques au Canada: le fonctionnement de l'État à la lumière du processus budgétaire*. Bruxelles: Bruylant.
- Tellier, G. (2013). « Le directeur parlementaire du budget : le nouveau chien de garde financier du gouvernement fédéral canadien? », dans J. Crête (sous la dir.), *Les surveillants de l'État démocratique* (pp. 19-51). Québec: PUL.
- Tremblay, M.-S. (2011). « Les contrôles », dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (pp. 464-485). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Tremblay, P. P. (2016). « Le processus budgétaire » (chap. 1, pp. 7-43) dans *L'argent de l'État : pourquoi et comment. Tome 2 : la dépense*. Presses de l'Université du Québec: Québec.
- Tremblay, P. P. (sous la dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, P. P., et Houle, M.-A. (2012). « L'administration du budget de l'État », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise* (pp. 137-159). Québec: Presses de l'Université du Québec.